Dossier de Presse

15/09/2006

TeleviZone d'**A**ction pour la **L**iberté d'**E**xpression **A**udiovisuelle
Une autre télé est possible/Association loi de 1901

NOUVELLE CAMPAGNE DE DIFFUSION

Lancement le VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2006 à 20H sur le canal 79 de la Freebox

Les nombreux soutiens de nos membres, ainsi qu'une petite subvention votée par le Conseil Régional d'Ile de France, vont permettre à la télé libre Zalea TV de relancer ses diffusions 24h sur 24, en ADSL, sur le bouquet télévisuel gratuit de la FREEBOX, en direct de nos studios. La date de lancement est fixée au vendredi 29 septembre à partir de 20H. Une grande partie de ces programmes sera accessible à tout le monde d'un simple click (en consultation mp4) sur notre site http://www.zalea.org.

Depuis que l'information circule dans les réseaux, de nombreux programmes inédits affluent, et nous serons bientôt en mesure de vous dévoiler la programmation des premières semaines. Zalea TV reste fidèle à ses principes fondateurs de programmation et de liberté totale de ton et de contenus. Zalea se positionne comme une chaîne radicalement alternative, un contre pouvoir audiovisuel, une télévision engagée au côté de tous les exclus de la liberté d'expression audiovisuelle.

Les mois à venir seront bien sûr marqués par la campagne présidentielle, et pour la première fois depuis très longtemps, la télé libre va être en diffusion pendant cette période sacrée, que le CSA a toujours refusé aux télés associatives. Le contraste avec la servilité toujours croissante des acteurs des médias dominants risque d'être saisissant, en cette période de grande lessive, où les chiens de garde envahissent les plateaux télés pour défendre férocement leur casting gagnant des prochaines élections. Aussi infime soit ce canal noyé dans la masse des nombreuses chaînes de quelques grands groupes industriels qui règnent sans partage, aucun argument de rareté de fréquence ne pourra enrayer la libre expression audiovisuelle des citoyens, des associations, des cinéastes, des artistes, et des journalistes indépendants.

Par ailleurs, Zalea TV dépose prochainement sa candidature à la TNT régionale Ile de France. La date limite de dépôt des candidatures est le 16 octobre 2006, il y a 4 canaux à pourvoir, le CSA prendra sa décision cet hiver (avant les élections, pour que tout soit bien verrouillé en cas d'alternance) et les chaînes autorisées démarreront à l'automne 2007. Zalea TV sera candidate pour un canal partagé avec les autres chaînes associatives indépendantes, et notre principale revendication sera que l'un des 4 canaux à pourvoir soit attribué en entier aux chaînes associatives indépendantes candidates.

Bureau : 45-47, rue d'Aubervilliers 75018 Paris / Boite Postale : BP 50, 75 921 Paris Cedex 19
Téléphone : 01 46 07 22 08 mail : info@zalea.org site web : www.zalea.org

Zalea TV : chaîne d'accès public éditorialisé

Zalea TV est une chaîne associative nationale, non-commerciale et à but non-lucratif, non marchande, laïque, dont le fonctionnement repose largement sur l'engagement bénévole et sur les contributions désintéressées de ceux qui la soutiennent.

Zalea TV aspire ainsi à devenir une vitrine nationale des productions du Tiers Secteur Audiovisuel, non marchandes et à but non lucratif, diffusée 24h sur 24 en hertzien, sur les réseaux câblés, par satellite (en clair) et sur Internet.

Zalea TV est une télé libre, indépendante et participative, une alternative radicale aux chaînes privées et publiques, un lieu ouvert de formation à la culture audiovisuelle, un laboratoire d'expérimentation de nouvelles formes de communication et d'information pluri-médias.

En conformité avec sa Charte éditoriale, Zalea TV consacre plus des deux tiers de son antenne à des programmes d'accès public et ceux issus du secteur associatif. Quatre catégories de programmes sont diffusés :

• Les programmes produits par Zalea TV
• Les programmes d'amateurs et de professionnels invités par Zalea TV
• Les programmes des partenaires de Zalea TV (télévisions libres et collectifs de production audiovisuelle et cinématographique, un réseau national et international d'échange de programmes et de co-production)
• Les programmes en libre accès à l'antenne (accès public), proposés par des réalisateurs, des associations, des ONG, des collectifs ...

Zalea TV diffuse des programmes issus du tiers secteur audiovisuel (structures de production et/ou de diffusion non marchandes), du libre accès citoyen, de réalisateurs et producteurs indépendants, professionnels ou amateurs, d'ONG, d'associations et de collectifs, ainsi que sa production propre...

Ce sont des programmes produits de façon indépendante, souvent associative, qui font preuve d'une grande créativité et d'innovation tant dans le propos que dans la forme.

Bien que passionnants et de qualité, ces programmes ne sont jamais diffusés par les télévisions nationales et thématiques privées ou publiques pour des raisons de fond ou de format.

La Charte Editoriale et Déontologique

Zalea TV est une association à but non-lucratif (loi de 1901) qui produit des programmes audiovisuels d'information et de création, et qui édite et diffuse une chaîne de télévision nationale généraliste de libre expression.

Zalea TV est indépendante de tout groupe associatif, politique, industriel, financier, philosophique ou religieux.

Zalea TV est également un service d'accès public éditorialisé, qui diffuse les programmes audiovisuels citoyens qui lui sont proposés par des particuliers et des associations, quelles que soient leur durée et leur qualité technique. Le seul critère de sélection de ce type de programmes est leur compatibilité avec la présente Charte éditoriale et déontologique, et avec les lois et règlements en vigueur. Ces programmes occupent un tiers environ du temps d'antenne de la chaîne.

Les raisons d'être de Zalea TV sont :

• La promotion du pluralisme et de la liberté d'expression audiovisuelle, sans concession aux pressions de l'économie de marché et au « télévisuellement correct »
• La démocratisation de l'accès des citoyens et des citoyennes (sans critère de nationalité) et des organisations à but non-lucratif à l'expression, à la création et à la communication audiovisuelles,
• la lutte contre la censure et l'auto-censure audiovisuelle,
• le développement d'une création, d'une expression et d'une information télévisuelles radicalement alternatives à l'offre du service public et des chaînes privées commerciales, dans le cadre de l'émergence du Tiers Secteur Audiovisuel, dont Zalea TV se veut être une vitrine nationale,
• la déconstruction des codes de l'institution télévisuelle, la recherche de nouvelles formes esthétiques au service de nouveaux points de vue éditoriaux et artistiques
• la transformation de la télévision, trop souvent facteur d'aliénation, en outil d'action et d'émancipation.

Zalea TV est ainsi un contre-pouvoir audiovisuel soutenant la production et la diffusion d'œuvres refusées, censurées, sous-exposées ou ignorées par les grosses chaînes, que ces œuvres soient réalisées par des «amateurs» ou par des «professionnels».

Zalea TV est attachée :

• à la défense des droits humains contre toute forme d'injustice, d'oppression et de discrimination, à la lutte contre les pratiques et les idéologies d'exclusion sociale, économique, financière, culturelle, raciale, xénophobe, homophobe et sexiste,
• à un développement planétaire maîtrisé, équitable et durable, orienté vers la recherche du mieux être humain,
• aux valeurs fondatrices de l'économie solidaire : engagement volontaire et désintéressé, générosité, solidarité, partage des ressources et des connaissances, priorité à l'utilité sociale et culturelle dans le choix des actions entreprises.

Zalea TV a ainsi vocation à être un espace de contestation et de subversion de l'ordre établi. Zalea TV favorise l'expression des différents groupes et courants socioculturels. Elle apporte une attention particulière à celles et ceux qui sont les plus exclus du droit d'accès à l'image. C'est pourquoi elle accorde une place importante aux programmes issus de la vie associative, des ONG,

des mouvements d'éducation populaire et des collectifs informels issus des actions de terrain.

Zalea TV s'interdit toute complaisance vis-à-vis des centres de pouvoir et de décision, et toute connivence avec ceux qui les dirigent, afin de délivrer une information et une contre désinformation honnête.

Les équipes d'information et d'investigation produisant des programmes destinés à être diffusés par Zalea TV se conforment à l'ensemble des règles déontologiques régissant la profession de journaliste audiovisuel, notamment en vérifiant le bien fondé et les sources de l'information, et en présentant toute information incertaine au conditionnel.

Zalea TV valorise et contextualise les programmes qu'elle diffuse en les complétant, si besoin est, par des séquences d'accompagnement, de prolongement, de réactions et de discussion entre leurs auteurs et les spectateurs. Cette action pédagogique d'éducation critique à l'image et à ses enjeux est l'une des missions de Zalea TV.

Zalea TV s'interdit de vendre ou de donner ses programmes et ses images aux chaînes commerciales et de service public. Sa production n'est destinée qu'à circuler librement, en France et à l'étranger, au sein du Tiers Secteur Audiovisuel pour contribuer à son développement.

Par respect pour les téléspectateurs et pour les créateurs de programmes, Zalea TV ne pratique pas le remplissage à tout prix de son antenne en fonction de cases de programmation prédéfinies. Le temps de la télévision doit devenir le temps de la vraie vie. Et « les acteurs de la réalité doivent devenir les acteurs de la télévision ».

Principe de la programmation Hebdomadaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00H	00H	00H	00H	00H	00H	00H
					18h	18h
20h	20h	20h	20h	20h	20h	20h
22h	22h	22h	22h	22h	22h	22h
24h	24h	24h	24h	24h	24h	24h

Nouveaux Programmes Rediffusion

Zalea TV propose 3 à 4 heures de nouveaux programmes par jour durant la semaine -6 heures le samedi et le dimanche- qui sont rediffusés en boucle durant la journée. Les nouveaux programmes sont enregistrés en direct pour permettre aux téléspectateurs de réagir par téléphone, mail, ou en venant sur le plateau, à l'émission qui leur est proposée.

La liste des programmes diffusés est disponible sur le www.zalea.org

Quelques exemples d'émissions du mois d'octobre 2006

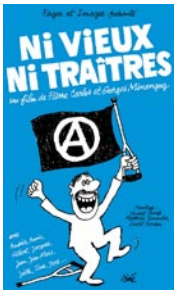

vendredi 29 septembre 2006, 20h-23h

Ni Vieux Ni Traîtres, 100min, en présence de Pierre Carles et Georges Minangoy

Diffusion inédite de la dernière réalisation de Pierre Carles, auteur notamment de **Pas vu Pas Pris** ou de **La sociologie est un sport de combat**

Dans les années 70, de jeunes Français ont lutté contre l'Espagne franquiste avant de passer, pour certains d'entre eux, à l'action – directe – anti-capitaliste. Ils ont payé par des années de prison les actes illégaux qu'ils commirent au nom d'idéaux révolutionnaires, anarchistes, communistes libertaires… Trente ans plus tard, Joëlle, Jacques, Jean, Yves, Jean-Marc et d'autres non-repentis expliquent devant la caméra de Pierre Carles et Georges Minangoy leur refus de renier leurs engagements de jeunesse. Un premier montage de leurs propos a été projeté en public en 2004 et 2005 provoquant des réactions houleuses. Nourri par les échanges avec les spectateurs et les réflexions d'un prisonnier politique encore incarcéré, Ni vieux, ni traîtres ouvre le débat sur la fidélité des choix politiques et la légitimité de l'usage de la violence.

Dimanche 1er octobre, 21h-23h

2ème Rencontre internationale de courts métrages hip hop

L'association R.Style organise la 2ème Rencontre internationale de courts métrages hip hop en partenariat avec le cinéma MK2 Quai de Seine/Loire (Paris 19ème) le 8 octobre 2006. Entre une session de Break Dance, l'intervention d'un DJ, l'équipe de R.Style vient diffuser des courts métrages hip hop venus du monde entier, histoire de prendre le poul de la planète rap.

Tous les jeudi de 21h-23h

Actu Par Derrière

le contre-journal contributif et participatif de la rédaction de Zalea TV, avec des informations et des reportages proposés par les nombreux correspondants de Zalea TV en France et à l'étranger. Une véritable « Foire aux Infos » quotidienne avec lignes téléphoniques et plateau ouverts, et avec des émissions spéciales en fonction de l'actualité.

Le second week-end de chaque mois 1h

Carte blanche à la télé libre brestoise Canal Ti Zef

Créée début février 2001 à l'exemple de Télé Bocal (Paris), l'association Canal Ti Zef a pour objectifs de démontrer à Brest qu'il n'existe pas une seule sorte de télévision, de prouver à tous et toutes que la télévision n'est pas une fenêtre sacrée réservée à une élite. Nous souhaitons faire de la télévision un instrument à la portée de tous, nous voulons construire un outil de communication,

Lundi 2 octobre, 20h-21h

Contrôles Radiations Sanctions : ce que disent les chiffres du chômage

Quoiqu'en disent les Ministres lorsqu'ils ou elles se veulent rassurant-es, les sanctions contre les chômeur-ses et précaires, et notamment les radiations, ont pris une place irremplaçable dans leur gestion du chômage et de la main d'oeuvre. Marc Moreau de Agir contre le Chômage vient sur le plateau pour expliquer les magouilles sur les chiffres du chômage.

Première le lundi 9 octobre 20h-22h

En Cours

Le principe de cette émission est d'inviter en plateau en direct des personnes qui ont décidés de s'exprimer en format cours, de diffuser leurs films et d'ouvrir la discussion aux téléspectateurs par téléphone, s'ils le désirent. Le but du jeu est de partager des regards avec les téléspectateurs mais aussi avec d'autres auteurs donc à charge aux auteurs présents en plateau d'inviter pour l'émission suivante d'autres auteurs. Tous les films diffusés en présence de leur auteur peuvent par la suite être rediffusés sur simple demande de téléspectateur en fonction des thématiques de l'antenne.

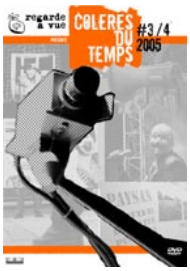

Mardi 17 octobre 22h-23h

Colère du Temps, collectif Regarde à Vue, 1h

Depuis 2002, les videozines «Colères du temps» sont une revendication. Une revendication de libertés. Liberté de créer des reportages autoproduits en dehors de tout cadre institutionnel ou commercial, donc en dehors des contraintes habituelles de forme. Liberté d'informer par/pour/sur/avec la multitude des minorités agissantes.

4 émissions tous les vendredi à 20h à partir du vendredi 20 octobre 1h

Eduquer ou enfermer les enfants

Des bagnes pour enfants du XIXème siècle aux centres fermés d'aujourd'hui, à travers des récits de parcours de vie riches d'enseignements et d'images d'archives qui nous renvoient étrangement à notre actualité,

Mercredi 25 octobre, 21h

La Maison de PVSP, 1h40

Dans un futur très proche, cinq jeunes gens n'ayant rien en commun, vivent en huis clos dans une ferme isolée du monde. Apparemment candidats dans une émission de télé réalité, ils accumulent épreuves, brimades et crises de nerfs. Ils jouent à se faire mal et à se faire peur et sombreront dans une démence collective.

Lundi 6 novembre, 20h-23h

Carte Blanche à la Compagnie Jolie Môme

La compagnie Jolie Môme vient intérpréter sur le plateau de Zalea TV une partie de son répertoire pluridisciplinaire : théâtre, art de la rue, cirque, chansons engagés...

La Télévision Numérique Terrestre et Zalea Tv

Depuis sa création en 2000, Zalea Tv se bagarre avec les autorités pour que soit enfin attribué en France de vraies places aux télés non-commerciales, totalement indépendantes et non alignées sur les divers pouvoirs économiques, politiques, ou religieux... de vraies télé libres ! Zalea Tv, déjà recalée par deux fois par le CSA, sera candidate à chaque nouveaux appels à candidatures.

L'autorité de «régulation», le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, main dans la main avec le gouvernement (3 sages sont nommés par le président de la République, 3 par le président de L'Assemblée Nationale, et 3 par le président du Sénat.... Autrement dit, actuellement, le CSA est une officine de l'UMP «audiovisuel», étant composé de professionels ayant pour beaucoup naturellement conservé leurs amis dans l'industrie...

Après tant d'années à entendre politiques et sages répéter qu'il faut attendre les attributions de la TNT, pour que les chaînes associatives soient enfin reconnues comme le stipule la loi (voir article 29 de la loi sur l'audiovisuel de 2000), le CSA fait un tout autre choix...

RAPPEL DES ETAPES PRECEDENTES :

2002 : Premier appel à candidature à la TNT nationale

En 2002, ZALEA TV, Zone d'Action pour la Liberté d'Expression audiovisuelle, est candidate à la Télévision Numérique Terrestre nationale. Ce nouveau mode de diffusion devrait élargir le paysage audiovisuel français, puisque ce qu'il permettra à 23 chaînes d'être accessibles en hertzien numérique .

Depuis le vote de la loi Trautmann en 2000 qui marquait le lancement de la TNT en France, le CSA et les gouvernements qui se sont succédés ont toujours repoussé les télés associatives non alignées qui voulaient accéder à la télévision analogique, les limitant à des autorisations temporaires dans un premier temps... puis à plus rien dans un deuxième temps !

Bien que son lancement était repoussé d'année en année, la TNT devait être la solution à toutes les revendications de diffusion du Tiers Secteur Audiovisuel, secteur de l'audiovisuel libre et à but non commercial. En tous cas, le CSA réquisitionnait régulièrement l'espace hertzien en vue du lancement de la TNT.

C'est dans cet esprit que Zalea Tv, la télé libre nationale, c'est présentée devant le CSA lors de sa première candidature en Juillet 2002. A l'époque, Zalea Tv avait déjà fait preuve de sa capacité à organiser une chaîne nationale 24H/24 lors de ses précédentes campagnes de diffusions

2003, Zalea Tv recalée une première fois

ZALEA TV était la seule association canditate mais elle a pourtant été recalée, malgré un dossier très complet et sans jamais avoir été prise en défaut par le CSA lors de ses dernières campagnes de diffusion.

Ce rejet s'est fait au profit d'acteurs historiques, déjà omniprésents sur les autres supports, et de nouveaux entrants qui en disent long sur l'orientation que veut donner le CSA à la télévision de de-

main : Les 23 chaînes autorisées lors du premier appel sont éditées par 8 groupes privés seulement, et 80% de ces 23 chaînes sont éditées par les 5 groupes qui dominent actuellement l'audiovisuel (TF1, Vivendi, Lagardère, RTL Group, Pathé), ce qui constitue une atteinte manifeste à " la diversification des opérateurs " et à " la nécessité d'éviter les abus de position dominante ".

A la suite de ce résultat afligeant, Zalea Tv a déposé une requête en " RÉFÉRÉ-LIBERTÉ " auprès du Conseil d'Etat qui a aussitôt été rejeté sans prendre la peine de répondre aux arguments avancés.

ZALEA TV, bien que conventionnée pour le câble et le satellite, était donc exclue de la TNT nationale, jusqu'à ce que le 17 Décembre 2003, le ministre Aillagon remette à disposition deux canaux,

Avril 2005 : Zalea Tv de nouveau candidate

La procédure d'appel à candidature a été complètement relancée lorsque, à la fin du mois d'octobre 2004, sur la requête de la société TF1, le Conseil d'Etat a annulé 6 des 23 autorisations délivrées par le CSA aux éditeurs de services de télévision destinés à être diffusés par voie terrestre en mode numérique (T.N.T). En conséquence, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a lancé un nouvel appel à candidature à la TNT en vue d'attribuer les 6 fréquences libérées, plus 2 fréquences rendues (par Comédie/Cuisine Tv, et Match Tv qui rennoncent). Au préalable, le CSA a lancé une consultation publique à laquelle Zalea a répondu. Le 11 Mars 2005, Zalea Tv a déposé un dossier de candidature, répondant une fois de plus, point par point, aux exigeances de la loi et de la procédure, et en trouvant une solution pour assurer sa viabilité économique malgré l'absence de fonds de soutien et d'obligation de transport des opéateurs privés (must carry) : Un abonnement citoyen à 30cts par mois, et décroissant au fur en fonction du nombre d'abonnés, puisque que cet abonnement ne sert qu'à couvrir les frais de diffusion. Zalea Tv est passée en audition publique devant le CSA le Jeudi 21 Avril 2005 au Sénat.

Mai 2005 : Nouvelles attributions pour la «nouvelle télé» , Zalea Tv à nouveau recalée :

Zalea Tv a défendu son dossier en audition publique devant le CSA le Jeudi 21 Avril 2005. Le Lundi 9 Mai, en 8 heures de conclave seulement, le CSA a selectionnées 8 chaînes parmi les 35 candidates et décident de ce que sera «la télé de demain» et pour longtemps !

Les «nouveaux» (re)servis par le CSA sont :

Le groupe Canal + (propriété du vendeur d'eau Vivendi) qui obtient 4 chaînes de plus sur la TNT (Canal+Cinéma, Canal+Sport, Planète, et surtout Itélé, chaîne d'info, en partie conçue par Christian Dutoit... sage au CSA !)

L'alliance du marchand d'arme Lagardère et de l'ex-groupe de service public France télévision obtient une chaîne pour les enfants «pauvres» (Gulliver) qui sera complétée par une chaîne pour les autres enfant, toujours par le même marchand d'arme (Canal J), «parce qu'il n'y a pas de raison que seuls les enfants de riches aient droit à une telle chaîne» a commenté un sage du CSA (cf Libération version web du 9/5... avant d'être expurgée dans sa version papier.)

Encore Lagardère, qui révolutionne le PAF en ajoutant une très attendue cinquième chaîne musicale sur la TNT (Europe 2 TV , ex-IMCM)

La surprise ! Pour se sortir d'une longue discution autour de TF1 et AB Group, le choix s'est porté ur

un nouveau entrant, NextRadio pour un plus grand pluralisme : BFM TV la chaîne de l'économie en continue... Plus besoin d'écouter la bourse à la radio, les patrons de chaînes pouront enfin vérifier si leurs affaires roulent d'un simple petit mouvement du pouce !

Jean-Pierre Cottet (Lagardère, et ex-France Télévision) a déclaré :»Nous avions parié sur le courage du CSA. Son choix est la reconnaissance du rôle grandissant que doit jouer le groupe Lagardère dans le secteur de l'audiovisuel» (cf Le Monde du 10/5) Arnaud Lagardère à rajouté que son groupe « a faim de développement »...Et dire qu'il va nous le gerber pendant des générations encore !

Le 13 Octobre 2005, Zalea Tv a déposé 2 recours au Conseil d'Etat contre le CSA :

L'audience concernant le référé-suspension a eu lieu le 25 Octobre 2005... La décision est intervenue dans l'après-midi. Le référé a été rejeté dans un cafouilli et une série de contradictions absurdes, révelant une fois de plus, les contradictions dans lesquelles se noie la raison d'Etat...

2006 : TNT ILE DE FRANCE

Zalea Tv déposera prochainement sa candidature à la TNT régionale en Ile de France. Il y a 4 canaux à pourvoir et le CSA prendra sa décision cet hiver, avant les élections, pour que tout soit bien verrouillé en cas d'alternance. Les chaînes autorisées démarreront à l'automne 2007. Zalea tv sera candidate pour un canal partagé avec les autres chaînes associatives indépendantes, et notre principale revendication sera que l'un des 4 canaux à pourvoir, soit attribué en entier aux chaînes associatives indépendantes.

Médias du Tiers Secteur : Appel de Marseille

A l' occasion des « Rencontre nationales des médias associatifs et indépendants » qui s'est tenue à Marseille du 5 au 8 mai 2006, a été lancé une Appel.

Les « Rencontres de Marseille » ont permis de dresser le constat suivant : à côté des secteurs privé et public, il existe un vaste tiers secteur des médias constitué d'une multitude de médias non alignés, à but non lucratif, indépendants des pouvoirs publics, des puissances financières, des partis politiques et des obédiences confessionnelles. Que ce soit dans l'univers de la radio, de la télévision, de l'internet ou de la presse écrite, les Médias du Tiers Secteur sont porteurs d'une même exigence de liberté d'expression, d'information et de création. Associatifs, coopératifs ou mutualistes, ils se définissent selon les cas comme des médias démocratiques, alternatifs, participatifs, libres, solidaires et/ou citoyens. La diversité assumée de leurs objectifs, de leurs contenus, de leur fonctionnement, de leur mode et de leur zone de diffusion, de leurs approches du local et de la proximité en résonance avec le niveau planétaire, et de leur rapport à leur public, participe de la richesse même de ce tiers secteur des médias.

LES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les Médias du Tiers Secteur sont des outils irremplaçables au service de la démocratie participative, de la solidarité sociale et territoriale, et du débat d'idées. Ils se revendiquent du droit des citoyens à l'information, à la culture, à la libre expression et à la critique. Ils sont un antidote nécessaire à la pensée dominante assénée par les grands médias, au formatage des identités et des esprits, à la marchandisation de l'information et de la culture. Face à la concentration des médias entre les mains de quelques grands groupes financiers, ils inscrivent leur engagement dans le processus plus large des « Etats Généraux pour une information et des médias pluralistes ». Ils contribuent ainsi à la transformation de l'ensemble du paysage médiatique, par une appropriation démocratique de son devenir. Et ils proclament, comme beaucoup d'autres, que l'information et la culture doivent redevenir des biens publics, ce qui passe notamment par la refondation du service public.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CHARTE DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Les Médias du Tiers Secteur partagent les mêmes valeurs essentielles : ils sont indépendants, laïques, pluriels, à but non lucratif et respectueux de la déontologie du journalisme, ainsi que des droits des créateurs. Ils considèrent que leur public est composé de citoyens actifs et non pas de consommateurs passifs. Leur gestion est démocratique et fondée sur les valeurs associatives. Ils sont ouverts, participatifs, constructifs et transparents. Ils explorent de nouveaux dispositifs au service de l'expression populaire directe. Ils favorisent l'esprit critique vis-à-vis de toutes les formes de domination. Ils défendent et pratiquent l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Ils sont soucieux de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination. Ils sont attentifs à la promotion des identités culturelles dans toute leur diversité, des droits de l'être humain et de tout ce qui contribue à un monde plus solidaire, plus juste et plus respectueux de l'environnement. Tournant le dos à toutes les pratiques concurrentielles, ils aspirent à travailler ensemble, dans la coopération et la complémentarité, en s'organisant en réseaux transversaux pour créer les indispensables synergies et solidarités locales, régionales, nationales, européennes et internationales.

POUR LA CRÉATION D'UNE COORDINATION DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Les participants aux « Rencontres de Marseille des médias associatifs et indépendants » lancent un appel à la création d'une Coordination des médias du tiers secteur. Cette Coordination permettra de poursuivre et d'élargir les échanges, le débat et le combat commun pour que les Médias du Tiers Secteur soient reconnus par les pouvoirs publics et pour qu'ils disposent du cadre juridique, des moyens financiers et des espaces de diffusion nécessaires à la réalisation de leurs missions informatives, sociales et culturelles d'intérêt public. Les participants aux Rencontres de Marseille entendent œuvrer à la création de cette coordination lors de la session nationale des Etats Généraux pour une information et des médias pluralistes, en octobre 2006, après que l'ensemble des Médias du Tiers Secteur auront pris connaissance de cet Appel, l'auront discuté, amendé et enrichi, et se seront déterminés quant à leur participation. Par ailleurs, les participants aux Rencontres de Marseille s'engagent à prendre contact avec les structures de coordination similaires existant en Europe et sur les autres continents, afin d'organiser avec elles les solidarités, les résistances et les échanges entre les Médias du Tiers Secteur existants ou naissants au niveau international. Enfin, les participants entendent interpeller les syndicats, les associations d'éducation populaire et les organisations politiques, afin qu'ils s'emparent de la question des médias comme d'un enjeu politique central.

SYNTHESE DES REVENDICATIONS PRINCIPALES DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Ensemble, les Médias du Tiers Secteur demandent :

1. Pour l'ensemble des Médias du Tiers Secteur :

• Elaboration démocratique d'une loi contre la concentration financière et industrielle des médias.
• Représentation des Médias du Tiers Secteur dans toutes instances de régulation, de concertation et de gestion concernant les médias.
• Réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel CSA), particulièrement du mode de désignation de ses membres, pour qu'il devienne représentatif de l'ensemble de la société et soit au service du pluralisme.
• Reconnaissance, protection et garantie d'exercice de l'activité des personnes contribuant à la vie des médias du tiers secteur.
• Attribution aux Médias du Tiers Secteur d'une part équitable des budgets des campagnes de communication d'intérêt collectif et d'intérêt général.

2. Pour les radios associatives :

• Renforcement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) : représentants élus, pourcentage sans plafond au lieu de fourchette plafonnée pour la taxe fiscale sur la publicité des radios et des télévisions alimentant ce Fonds, paiement des subventions dans l'année.
• Aide spécifique au passage au numérique (information et équipement).
• Protection du quota des fréquences associatives (30% des fréquences pour le secteur associatif).

3. Pour les télévisions associatives (reprise de l'Appel des télévisions associatives du 3 mai 2006) :

• Extension aux télévisions associatives du Fonds de soutien aux radios associatives (FSER) par une augmentation du montant et de l'assiette (grands médias et hors médias) de la taxe sur la publicité qui alimente actuellement ce Fonds, et par l'instauration d'une redevance sur l'utilisation des fré-

quences hertziennes par les opérateurs audiovisuels commerciaux.
• Obligation de transport gratuit des télévisions associatives par les distributeurs privés commerciaux du câble, du satellite, de la TNT, de l'ADSL et de la téléphonie mobile.
• Des appels à candidatures spécifiques du CSA réservés aux télévisions associatives indépendantes, pour que leur soit attribué un quota équitable de fréquences analogiques et numériques aux plans local, départemental, régional et national.

4. Pour la presse écrite et l'édition indépendante et sans but lucratif :

• Développement d'aides spécifiques à la diffusion et révision des conditions d'accès aux points de vente de presse (NMPP, MLP).
• Incitation des dispositifs publics de lecture (bibliothèques, centres de documentations...) à diversifier leur offre par l'établissement de politiques d'achat spécifiques pour l'édition et la presse indépendante, et création de Maisons citoyennes de l'information et de la création.
• Extension et reventilation des aides publiques à la presse, afin qu'elle bénéficie prioritairement à la presse écrite à but non lucratif.

5. Pour l'internet solidaire et non marchand :

• Retrait de la Loi de confiance dans l'économie numérique (LCEN), attentatoire à la vie privée et à la liberté d'expression.
• Remise en cause de toutes les entraves à la libre circulation des contenus sur internet (notamment celles introduites par la loi DADVSI et par le début de régulation d'Internet par le CSA), dans le respect véritable des droits des auteurs, des créateurs et des journalistes.
• Promotion de l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts par opposition aux formats propriétaires, et aide spécifique pour la formation à ces outils.

Historique de Zalea TV

8 Mai 1999 : premier Forum des Médias Libres à Paris et création de la Coordination Permanente des Médias Libres (CPML). Les fondateurs de Zalea TV font partie des organisateurs-fondateurs de cet événement.

14 juillet 1999 : prise de la Bastille Audiovisuelle, première journée de diffusion pirate des télévisions libres de toute la France.

1er janvier 2000 : création de l'association Zalea TV, ONG de défense de la liberté d'expression audiovisuelle et vitrine nationale des programmes du Tiers Secteur Audiovisuel (TSA, le secteur non-marchand).

25 juillet 2000 : Zalea TV est la première chaîne associative à être autorisée par le CSA pour le câble et le satellite (durée de la Convention : 5 ans).

1er Août 2000 : promulgation de la nouvelle loi sur la communication audiovisuelle (dite " loi Trautman-Tasca ", qui modifie la loi fondamentale du 30 septembre 1986). Les télévisions associatives sont enfin légalisées.

24 octobre 2000 : première autorisation temporaire de Zalea TV par le CSA pour émettre en hertzien analogique sur la région parisienne durant 6 mois ... MAIS : • sur le (mauvais) canal UHF 36, et non pas sur le canal UHF 35, • depuis n'importe où, mais pas depuis la Tour Eiffel, malgré nos demandes réitérées, • et surtout : pas pendant la campagne éléctorale des élections municipales de 2001, soit pas avant le 20 mars 2001 (le deuxième tour des municipales ayant lieu le 18 mars).

20 mars 2001 : démarrage de Zalea TV en diffusion hertzienne sur Paris-RP depuis le site historique des Studios TDF de la rue Cognacq Jay (à raison de 3 heures par jour et jusqu'au 20 septembre 2001), et sur le satellite Astra au sein du bouquet Canal Satellite (24h sur 24 et jusqu'au 6 mai 2001).

12 mai 2001 : début de Loft Raider, un grand jeu télévisé de Zalea TV pour libérer les jeunes otages et les poules de Loft Story (les débuts de la télé d'asservissement en France, pour convenances boursières de M6).

2**6 et 27 mai 2001** : tenue des premiers Etats Généraux du Tiers Secteur Audiovisuel à Tours, à l'appel de Zalea TV, Sans Canal Fixe (Tours) et l'Oeil Électrique (Rennes).

15 novembre 2001 : le CSA interdit de diffusion Zalea TV et toutes les chaînes associatives durant le 1er semestre 2002, en raison des campagnes électorales législatives et présidentielles, au nom d'un principe inédit de censure préventive des chaînes citoyennes.

6 avril 2002 : reprise des diffusions pirates de Zalea Tv et des télés libres françaises, pour protester contre l'interdiction par le CSA des télévisions libres.

13 avril 2002 : diffusion pirate de Zalea TV au sein d'une manifestation des " Sans " à Paris, qui déclenche le dépôt par le CSA auprès du Parquet d'une demande de saisie des équipements de la chaîne pour " diffusion illégale ".

23 avril 2002 : volte face du CSA face au tollé provoqué par la censure des télés libres : ouverture du canal UHF 35 et de la Tour Eiffel au télévisions associatives à partir du 1er juillet 2002.

1er juillet 2002 : Zalea TV présente au CSA sa candidature à la TNT nationale lors des auditions publiques retransmises par la chaîne Public Sénat et remet à M. Baudis son émetteur pirate, en espérant " ne plus jamais avoir à s'en servir ".

23 octobre 2002 : le CSA sélectionne 23 chaînes pour la TNT nationale, toutes commerciales, et rejette la candidature de Zalea TV. Réaction de Zalea TV : " le CSA a sécurisé le PAF d'en haut et la marchandisation à outrance de la communication audiovisuelle en n'autorisant aucune chaîne citoyenne ".

26 novembre 2002 : démarrage de la diffusion hertzienne de Zalea TV depuis la Tour Eiffel sur le canal UHF 35, avec une excellente couverture de Paris et de l'Ile de France, à un problème technique près : certaines antennes collectives d'immeubles sont équipées de filtres ne laissant pas passer le canal 35 (l'intervention d'un antenniste est alors nécessaire pour régler ou oter le filtre, opération extrêmement simple). Durée de l'autorisation : jusqu'à fin mai 2003.

2 mars 2003 : reprise de la diffusion satellitaire sur Hot Bird 6 en clair avec des programmes hebdomadaires destinés aux pays du Maghreb privés de liberté d'expression audiovisuelle, avec l'ONG Reporters Sans Frontières (RSF) et la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme, pour l'Algérie, et l'association démocratique et laïque, Dialogue et Modernité, pour la Tunisie.

27 juin 2003 : notification par le CSA du rejet de la candidature de Zalea Tv à la TNT nationale. Zalea Tv engage une procédure de recours auprès du Conseil d'Etat, motivé par le fait qu'aucune chaîne associative n'aura du coup accès à une diffusion hertzienne nationale.

29 mai 2003 : fin de l'autorisation CSA de diffusion temporaire depuis la Tour Eiffel, et dépôt par Zalea TV d'une demande de nouvelle autorisation à compter du 1er octobre 2003, pour 9 mois et à raison de 6 heures par jour minimum, 7 jours sur 7 cette fois-ci.

6 juillet 2003 : lancement de Zalea Web Tv avec une diffusion en streaming sur Internet 24h/24, en partenariat avec tv-radio.com.

5 novembre 2003 : le CSA décide en séance plénière de ne pas autoriser Zalea Tv à diffuser en hertzien, sur la Région parisienne, pendant le Forum Social Européen.

13 novembre 2003 : Zalea TV déterre un vieil émetteur et reprend ses émissions pirates et diffuse pendant le FSE .

1**8 janvier 2004** : reprise des emissions sur Satellite (Hot Bird) avec l'association Canal du dialogue (interrompues quelques semaines pour changement d'opérateur)

13 Juillet 2004 : Lors de la visite de M. Barnier,ministre français des affaires étrangère, l'opérateur Globecast (filière de France Télécom), met fin à la diffusion de Zalea Tv vers la Tuninise, avec rupture de contract sans préavis.

Août 2004 : Zalea Tv est privée de toute diffusion et reprend le maquis hertzien...

1-8 Octobre 2004 : Pendant Hack't 1 (les médias libres tirent le signal d'alarme) , à la maison des médias libres, Zalea Tv diffuse en pirate hertzien et sur le web, à l'aide de logiciels libres (en partenariat avec Reseau 2000, Servaux, et Indymédia paris).

6 Novembre 2004 : Manifestation des cerveaux non-disponibles devant le ministère de la Communication, avec l'Observatoire Français des Médias

21 Avril 2005 : Zalea tv est de nouveau candidate à la TNT nationale... Elle est encore rejetée (voir dossier TNT)

21 Septembre 2005 : Sortie au cinéma de Desentubages Cathodiques au sein de l'opération Tir Nourri sur la Télé, avec C-P production (Pierre Carles) et la coopérative de diffusion Co-errances.

13 Octobre 2005 : Zalea tv dépose 2 recours au Conseil d'Etat contre le CSA pour la suspension puis l'annulation de son dernier Appel à Candidatures pour la TNT nationale, au terme duquel il a autorisé 8 chaînes commerciales supplémentaires et toujours aucune chaîne associative..

29 septembre 2006 : Zalea TV après trois ans de baillonement reprend la diffusion sur le bouquet télévisuel de la Freebox en accès public.